



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
LUNDI 18 NOVEMBRE 2019 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D8 - Commissions municipales - Délégation et représentation des élus - Mise à jour

**Date de convocation** : ..... 12 novembre 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 22

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Adjoint ;

Gérard SICAUD, Bernard PRABONNAUD, Anne-Marie BREDECHE, Chantal BOISSINOT, Patrice BOUCHET, Annabel TARIN, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Isabelle BLANCHARD, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Hénoc CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés** : ..... 6

Jacques CARDET	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Anne DELAUNAY	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Matthieu GUIHO	donne pouvoir à	Mme la Maire
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Sylvie FORGEARD-GRIGNON
Henriette DIADIO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

**Excusé** : ..... 1

Jean-Louis BORDESSOULES

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD

**Secrétaire de séance** : Myriam DEBARGE

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

TÉLÉTRANS MIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ  
sous le n° 017-211703475-20191118-  
2019\_11\_D8-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 22 novembre 2019  
Affiché le 22 novembre 2019

## N° 8 - Commissions municipales - Délégation et représentation des élus – Mise à jour

Rapporteur : Mme la Maire

Par délibérations du 16 avril 2014 modifiée ou complétée les 18 septembre 2014, 18 mars 2015, 24 septembre 2015, 26 mai 2016, 15 décembre 2016, 7 décembre 2017 et 26 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé la création et la constitution d'un certain nombre de commissions, ainsi que la désignation des élus appelés à siéger dans divers organismes extérieurs.

Suite à la démission de Mme Nicole YATTOU le 11 octobre 2019, il convient de la remplacer au sein des commissions suivantes dont elle faisait partie :

### COMMISSIONS MUNICIPALES

#### Séniors et solidarité :

**Mme Chantal BOISSINOT** est proposée pour remplacer Mme Nicole YATTOU.

Les élus désignés pour siéger au sein de la Commission des Affaires générales seraient donc :

**Natacha MICHEL, Présidente**  
Chantal BOISSINOT  
Anne-Marie BREDECHE  
Médéric DIRAISON  
Anthony MORIN  
Henriette DIADIO-DASYLVA

### COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES OBLIGATOIRES

#### Commission communale pour l'accessibilité

**Mme Chantal BOISSINOT** est proposée pour remplacer Mme Nicole YATTOU.

Les élus désignés pour siéger au sein de la Commission communale pour l'accessibilité seraient donc :

<b>Françoise MESNARD, Présidente</b>	Natacha MICHEL
Chantal BOISSINOT	Jean MOUTARDE
Jacques CARDET	Bernard PRABONNAUD
Myriam DEBARGE	Gaëlle TANGUY
Anne DELAUNAY	Antoine BORDAS
Marylène JAUNEAU	Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20191118-  
2019\_11\_D8-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 22 novembre 2019  
  
Affiché le 22 novembre 2019

**COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES FACULTATIVES**

**Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**

Mme Chantal BOISSINOT est proposée pour remplacer Mme Nicole YATTOU.

Les élus désignés pour siéger au sein du CLSPD seraient donc :

**Françoise MESNARD, Maire, Présidente, membre de droit**

Philippe BARRIERE

Chantal BOISSINOT

Marylène JAUNEAU

Natacha MICHEL

Gaëlle TANGUY

Henriette DIADIO-DASYLVA

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter l'ensemble des propositions ci-dessus.

Le Conseil municipal, après délibération,

**ADOpte** les propositions de Mme le Rapporteur, **à l'unanimité des suffrages exprimés (28)**.

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20191118-  
2019\_11\_D8-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 22 novembre 2019  
Affiché le 22 novembre 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.